

En point de mire : le ressort Intégration

Il s'agit aussi de l'intégration sociale dans le monde du travail et, en dernière analyse, au sein de notre société"

Thomas Pfiffner, responsable du ressort Intégration, nous parle des multiples chances de la réadaptation professionnelle et pourquoi le développement continu de l'AI apportera d'importantes améliorations.

Monsieur Pfiffner, au sein du Comité de la COAI, vous êtes responsable du ressort Intégration. Mais l'intégration est un concept très large... quelle est donc sa définition dans le cadre de la Conférence des offices AI et de votre domaine d'activité Intégration?

L'intégration professionnelle est à la fois le cœur de métier et une compétence clé des offices AI. Les concepts d'«intégration» et de «réadaptation» sont utilisés comme des synonymes. Par l'expression de «réadaptation professionnelle», nous entendons l'intégration complète ou partielle de nos assurés sur le premier marché du travail. Nous aidons ainsi les personnes assurées à garder ou à obtenir une situation de travail qui, dans les limites de leur potentiel de réadaptation, leur permet de gagner leur vie de manière autonome. Les offices AI apportent leur appui aux adolescents et aux jeunes adultes ayant des limitations dans leur santé lors de leur formation professionnelle initiale.

Dans quels domaines votre ressort, resp. la COAI peuvent-ils s'impliquer en matière d'intégration, où cela s'avèrerait plus difficile pour d'autres acteurs, comme p. ex. les membres de la COAI eux-mêmes (à savoir les offices AI)?

Le ressort Intégration est en dialogue étroit avec la direction du secteur Insertion professionnelle de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Conjointement avec l'OFAS, nous poursuivons le développement des outils de la réadaptation professionnelle dans le cadre des prescriptions légales, et nous élaborons des solutions pour relever les futurs défis qui s'annoncent dans le cadre de l'exécution. Le ressort Intégration peut formuler des recommandations qui peuvent être utiles aux offices AI lorsqu'il s'agit pour eux de structurer leurs prestations de services et leurs processus. En outre, le ressort Intégration se met en réseau à l'échelle nationale avec des acteurs importants de la réadaptation professionnelle.

Poursuivons d'emblée sur cette lancée: dans le domaine de l'intégration/de la réadaptation, les partenariats revêtent une grande importance. Qui sont vos principaux partenaires, et quel est le rôle joué par la COAI à cet égard ?

Les partenaires les plus importants des offices AI dans la réadaptation professionnelle sont les employeurs du premier marché du travail, les médecins traitants et les prestataires qui fournissent des prestations de services sur mandat des offices AI pour les personnes assurées. Le travail de réseautage effectué sur place dans les cantons par chaque office AI est déterminant dans ce domaine. Dans le cadre des activités du ressort, cette collaboration se déroule surtout au niveau de l'association. Ainsi, par exemple, nous sommes représentés au sein du Comité de la COAI ainsi qu'au sein du laboratoire d'idées de Compasso. Soutenue par l'Union patronale suisse, Compasso est une association qui se considère comme un portail d'informations destinées aux employeurs. Elle se focalise sur la détection précoce et l'intervention précoce ainsi que sur la réinsertion professionnelle.

Dans votre ressort, le Management des Contrats constitue un autre thème important. Pourquoi est-ce aussi important, et que recouvrent les tâches propres à ce secteur?

En 2013, l'Office fédéral des assurances (OFAS) a délégué aux offices AI la tâche consistant à mettre au point des conventions de l'AI avec des partenaires externes. Pendant que

quelques offices AI de grande taille mettaient en place leurs propres structures à cet effet, d'autres offices AI se sont regroupés en services régionaux de Management des Contrats. Ainsi, par exemple, le Management des Contrats de la Suisse orientale couvre les cantons d'Appenzell Rhodes Extérieures, Appenzell Rhodes Intérieures et Glaris, ainsi que les cantons des Grisons, de St-Gall, de Schaffhouse et de Thurgovie. Les différents services de Management des Contrats de Suisse sont en relations mutuelles et échangent régulièrement des informations et des expériences. Et ce, dans le but d'élaborer des conventions de prestations et des tarifs qui soient harmonisés au plan suisse et simultanément adaptés aux situations régionales. Du point de vue du respect de l'égalité de droit, cette coordination nationale revêt une grande importance, et elle est soutenue, pour l'essentiel, par le groupe de travail «Management des Contrats» du ressort Intégration.

Le principe directeur de cette année de la COAI est «L'intégration créée des perspectives/Integration vermittelt Perspektiven», et il fait référence à votre ressort. Comment expliqueriez-vous cette phrase au grand public?

Lorsque nous faisons la connaissance de quelqu'un, en règle générale, nous posons d'abord les trois questions suivantes: «Comment vous appelez-vous? D'où venez-vous? Quel est votre métier?» Dans notre société, le travail a une très grande importance, et il fait partie de notre identité. Pour les personnes concernées, ne pas avoir de travail n'est donc pas seulement une charge économique, mais encore une charge psychosociale. Pour ce qui est de la réadaptation professionnelle, il ne s'agit pas seulement de l'obtention d'une activité lucrative, à temps plein ou à temps partiel, mais aussi de l'intégration sociale dans le monde du travail et, en dernière analyse, au sein de notre société. Très souvent, au début d'un processus de réadaptation, nous constatons que des personnes assurées sont insécurisées et souffrent de craintes quant à l'avenir. Mais nous parvenons fréquemment à rebâtir ensemble une confiance en leurs propres ressources, ce qui leur permet de s'ouvrir à de nouveaux objectifs et de trouver des moyens d'atteindre un avenir professionnel désirable. Toutefois, également pour les entreprises qui subiront sans doute encore plus fortement les effets d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée dans un proche avenir, l'intégration professionnelle des personnes atteintes dans leur santé peut être une chance, voire une perspective d'avenir.

Nous entamons une nouvelle année. Quel est pour vous le projet le plus important pour 2019? Qu'est-ce qui vous tient personnellement à cœur?

Après les délibérations préalables qui ont eu lieu en 2018 au sein des commissions compétentes du Conseil national et du Conseil des Etats sur la révision actuelle de la LAI intitulée «Développement continu de l'AI», cette révision de la loi sera traitée au sein des deux Chambres selon toute probabilité au cours de l'année 2019. Le «développement continu de l'AI» contient des améliorations importantes pour la réadaptation professionnelle. Et ce, notamment en mettant l'accent sur les jeunes, les jeunes adultes et sur les personnes souffrant d'atteintes psychiques. Dès lors, le ressort Intégration suivra avec intérêt la discussion politique à ce sujet. En fonction du déroulement du calendrier du processus législatif, le ressort se penchera déjà cette année sur les questions de mise en œuvre de ces modifications légales. Une période passionnante nous attend.

Portrait en bref

Nom : Thomas Pfiffner

Travaille au sein du Comité de la COAI depuis: 01.09.2018

Fonctions: directeur de l'office AI des Grisons, membre du Comité de la COAI

Domaines spécialisés: système de santé suisse, santé mentale, gestion des processus et gestion de la qualité.

Ma devise : Tout le monde disait: «Cela ne marchera pas». Et puis quelqu'un est venu qui

ne le savait pas, et il l'a fait, tout simplement.

Lorsque je ne travaille pas... ...je me promène avec mon chien à travers les magnifiques montagnes des Grisons, je jouis de la nature, et je n'oublie pas d'emporter un bon morceau de viande séchée des Grisons dans mon sac à dos.